

# « Une certaine éthique de la chasse »

Les statistiques des accidents de chasse ont été présentées aux participants : il apparaît que dans plus d'un cas sur deux l'accident est lié à une mauvaise manipulation de l'arme.



seurs disaient qu'ils allaient se faire repérer par les animaux, mais on a su leur faire comprendre que les ongulés, tels les cerfs ou les chevreuils, ne distinguent pas les couleurs, ils distinguent le clair et l'obscur. De même, le respect d'un angle de sécurité de 30 degré minimum entre le tireur, la proie et un autre chasseur est entré dans les mœurs. » A noter aussi que, dans l'Essonne, les chasseurs de grand gibier tirent uniquement à balles, et non au plomb, pour éviter de seulement blesser un animal et de le conduire à une lente agonie. « On ne tire pas quand on risque de blesser », assure-t-on même.

Les actions menées par cette association pour faire évoluer les pratiques de la chasse ont notamment été saluées par la présence de Véronique Mathieu, députée européenne, co-présidente du groupe chasse au Parlement européen, et par celle d'un conseiller du ministère de tutelle (Ecologie) qui aurait assuré vouloir davantage associer l'ANCGG aux réflexions sur l'avenir de la chasse.

■ Olivier Fermé

• Plus de renseignements sur l'Association nationale des chasseurs de grand gibier sur Internet : [www.ancgg.org](http://www.ancgg.org) ou par mail : [contact@ancgg.org](mailto:contact@ancgg.org). Pour l'Essonne, tél. : 01.64.94.12.21. E-mail : [adcgge91@free.fr](mailto:adcgge91@free.fr)

Leur spécialité, chasser le sanglier, le cerf, le chevreuil, etc. Les 27 et 28 mars, l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) a organisé ses journées nationales à l'hôtel Le Normont-Belambra de Dourdan. Quelque 180 adhérents ont ainsi convergé vers l'Essonne, principalement les responsables des sections départementales. C'est d'ailleurs celle de l'Essonne qui a été en charge de l'organisation de cette manifestation, volontairement placée en même temps que le salon de la chasse de Rambouillet (78). L'ANCGG compte environ 8 000 adhérents en France, dont 200 en Essonne. « Le but de cette association, c'est de développer une certaine éthique de la chasse », explique Serge Tauzin, vice-président de l'ADCGG, la section essonnoise.

Pour autant, y adhérer n'a rien d'obligatoire pour chasser le grand gibier. Mais depuis sa création en 1950 au plan national, et en 1987 dans l'Essonne, elle a su faire évoluer la pratique de cette chasse spécifique. Elle a, par exemple, créé un brevet grand gibier, une formation théorique et

pratique qu'environ 15 000 chasseurs ont suivie en France. Cette année, ils sont encore une trentaine dans l'Essonne à s'être inscrits. « On ne chasse plus comme il y a vingt ans, maintenant le tir est plus sélectif dans un but de maîtrise les populations », résume Serge Tauzin.

## 250 sangliers prélevés en forêt de Sénart

Ces journées nationales ont été l'occasion de faire le point sur les grandes problématiques liées à la chasse du grand gibier. Comment traiter le récurrent problème des sangliers, une espèce dont le taux de reproduction est très élevé. Il revient aux chasseurs de réguler leur population. Rien qu'en forêt de Sénart, environ 250 seraient ainsi prélevés chaque année. Il faut savoir aussi que ce sont les chasseurs qui payent, par le biais de leurs cotisations annuelles, les dégâts causés aux cultures par les grands animaux. Selon une étude interne menée auprès des sections locales de l'ANCGG, il apparaît que le "problème des sangliers" est plus ponctuel et localisé qu'on ne le croit. De plus, il concerne surtout les régions où les lieux

de chasse sont difficiles d'accès.

En Ile-de-France, on qualifie le plus souvent la chasse de péri-urbaine. La cohabitation avec les autres usagers de la nature a donc aussi été abordée lors de ce rassemblement. Selon le vice-président de l'ADCGG 91, celle-ci ne poserait « plus trop de problèmes » dans notre département. L'initiation aux bonnes pratiques au sein de l'association y est sans doute pour quelque chose. Reste qu'une communication accrue de la part de la Fédération nationale des chasseurs permettrait certainement de mieux faire comprendre aux citoyens que la chasse est utile. Pour sa part, Serge Tauzin tient à rappeler que « les chasseurs payent pour chasser, globalement de fin septembre à fin février, à raison, en moyenne, d'une quinzaine de jours seulement dans la saison ».

La question de la sécurité n'a pas non plus été occultée. En France, on dénombre une bonne centaine d'accidents de chasse par an, dont vingt-cinq mortels. Il y en avait cinq à six fois plus il y a trente ans. Les principales causes d'accidents sont liées à une mau-

vaise manipulation de l'arme chargée (40 %) et à la chute du chasseur alors que son arme est chargée (23 %). D'où la nécessité de poursuivre le travail de prévention comme le fait l'ANCGG. Le rôle des responsables de sections départementales et des présidents de sociétés de chasse est essentiel pour passer la bonne parole. « Parfois, on dérange un peu parce qu'on remet en question certaines traditions ou habitudes », remarque le vice-président des chasseurs de grand gibier de l'Essonne.

## Le port d'un gilet fluo obligatoire

Mais nous avons fait de très gros progrès. Par exemple, dans l'Essonne, le préfet a imposé le port d'un gilet fluo-ressort. Au départ, les chas-

### En +

Entretien avec Véronique Mathieu, députée européenne co-présidente du groupe chasse au Parlement européen

- Le Panorama : Comment est perçue la France en matière de chasse dans les autres pays de l'Union européenne ?

- Véronique Mathieu : « Nous sommes très envieux. Il faut savoir que, sur 7 millions de chasseurs recensés en Europe, la France en compte 1,4 million. Au-delà des chiffres, nous avons su conserver une multitude de cultures de chasse. Et, par rapport au reste de l'Europe, la France a également su conserver une bonne diversité sociale dans sa population de chasseurs, il y a toujours une classe populaire qui chasse. »